
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Bibliothèque Nationale de France

58 rue de Richelieu, 75002 Paris

Tél. (1) 47 03 83 44 — Fax (1) 47 03 75 29

ISSN 0037-9344

Publié avec le soutien du ministère de la Culture et de la Francophonie,
direction des Archives de France pour l'année 1993

Séance en l'honneur de Monsieur Jean Duplessy

9 avril 1994

CRINON (P.) — Précisions sur le monnayage d'or de Pierre d'André évêque de Cambrai (1349-1368), à propos d'un royal inédit.*

Le 13 juin 1310, peu après sa prise de possession du siège de Cambrai, Pierre de Mirepoix (1309-1324) reconnu au chapitre le droit au dixième des revenus de la Monnaie. Le 28 août 1312, un accord entre l'évêque Pierre de Mirepoix et le comte Guillaume III de Hainaut prévoyait que les monnaies de Cambrai auraient cours dans le Hainaut et réciproquement (1). A cette époque l'atelier de Cambrai ne frappait pas l'or ; celui-ci fit son apparition dans le second tiers du XIV^e siècle. 10% du profit revenaient au chapitre, le reste étant divisé entre le comte de Hainaut et l'évêque. Sous Pierre d'André, le 10 octobre 1365, il est toujours précisé que le droit de monnaie appartenait à l'évêque et au chapitre (2). Le pape Urbain V avait décidé, sur plainte des chanoines, que l'évêque leur paierait chaque année 6000 livres tournois d'argent (3).

La monnaie de Cambrai était plus faible que la monnaie royale ; l'évêque devait importer le métal à grands frais et même frauduleusement. Le 18 septembre 1362, le chapitre protesta contre la fabrication par les monnayeurs de l'évêque de monnaies d'or semblables à celles du roi, mais plus légères et de moins bon aloi (4). En 1365, Simon de Boiry fut emprisonné par le chapitre pour avoir renseigné un officier du roi Charles V venu à Cambrai pour découvrir ceux qui apportaient illégalement de France le billon. Une sentence de 1321 nous apprend que 60 sols cambrésiens valaient 37 sols tournois monnaie de Cambrai ou 30 sols parisis. L'abbé Mutte en conclut que la livre parisis valait donc deux livres cambrésiennes (5).

Les premières monnaies d'or de Pierre d'André

Originaire de Clermont en Auvergne, Pierre d'André fut évêque de Noyon en 1339, de Clermont en 1342. Il devint le 60^e évêque de Cambrai en 1349. Dès 1349, il arbitra un conflit entre le chapitre et les échevins. Il mourut le 13 septembre 1368 (6). Nous ne connaissons pas la date précise de son arrivée à Cambrai, mais le

* Collections consultées : Cabinets des Médailles de Paris, Bruxelles, Leyde, Luxembourg ; collections des musées d'Amiens, Boulogne, Lille, Saint-Omer, Tongres, Valenciennes. Malheureusement, le Musée de Cambrai n'est pas accessible... Nous remercions tout particulièrement Yves Cellard, Michel Dhémin et Jean Duplessy.

1. L. DESCHAMPS, « Note sur quelques monnaies inédites de Cambrai », *RN* 1913, p. 291-296, publia le texte de l'accord, et C. THELLIEZ, *La monnaie de Cambrai*, Lille, 1959, p. 8-10, d'après le manuscrit de l'abbé Mutte p. 12-20 (conservé au siège de la Société d'Emulation de Cambrai).
2. C. ROBERT, *Numismatique de Cambrai*, Paris, 1861, p. 187 sq. ; R. SERRURE, *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire de la France (région du Nord-Ouest)*, Paris, 1887, p. 122-123 et enfin G. LEFRANC, « L'aloi d'or des monnaies à Cambrai... », *Revue du Nord*, LVIII, n° 230, juillet-septembre 1976 (numéro spécial : *Cambrai et le Cambrésis*), p. 507, d'après le manuscrit de l'abbé Mutte, p. 255.
3. H. DUBRULLE, *Cambrai à la fin du Moyen-Age (XIII^e-XVI^e siècle)*, Lille, 1904, p. 132.
4. C. ROBERT, *op. cit.*, p. 106-108 et « Double mouton d'or du chapitre de Cambrai », *RN* 1888, p. 81.
5. C. THELLIEZ, *op. cit.*, p. 6-7, d'après le ms. 1052 des Registres Capitulaires, et l'abbé Mutte, p. 153-155 et G. LEFRANC, « La monnaie de compte de Cambrai 1240-1795 », *Mémoires de la Soc. d'Emulation de Cambrai*, XCVI, 1982, p. 16-20.
6. R. FAILLE, « Iconographie des évêques et archevêques de Cambrai », *Mémoires de la Soc. d'Emulation de Cambrai*, XCIV, 1974, p. 21.



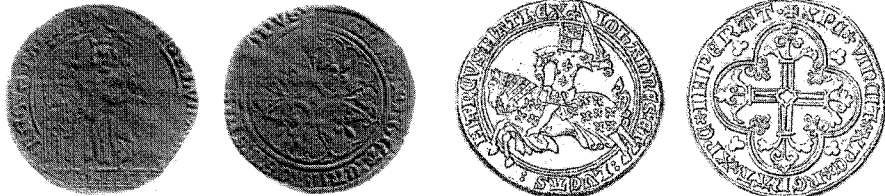
Florin
1er type a = BN n° 615 – 3,36 g

Florin
2e type b – 3,38 g



Royal
1er type b – 3,64 g

Mouton
2e type = BN n° 616 – 4,54 g



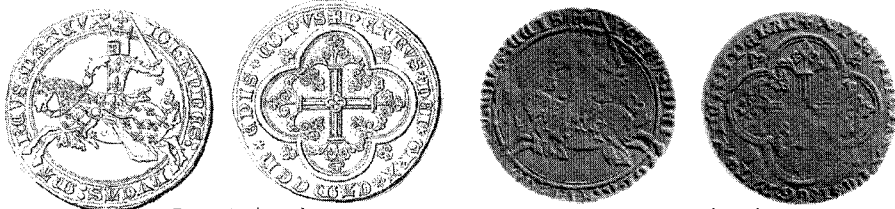
Royal
2e type – 3,51 g

Franc à cheval
1er type (vente Robert, n° 319)



Franc à cheval
2e type a = BN n° 616a – 3,81 g

Franc à cheval
3e type a – 3,82 g



Franc à cheval
2e type d – 3,90 g

Franc à cheval
3e type b – 3,92 g

25 juillet 1349, l'empereur Charles IV de Luxembourg lui écrit des lettres dans le but de lui interdire de frapper des monnaies d'or, prétendant accorder ce droit à son oncle Baudouin de Luxembourg archevêque de Trèves (7). Ceci permet de supposer que Pierre était donc en place depuis plusieurs mois, peut-être depuis le début de l'année. Cette interdiction ne pouvait viser que les frappes de florins d'or au type très répandu de Florence. La frappe du florin (première monnaie d'or cambrésienne) commença lors de la vacance du siège épiscopal en 1336-1337, sous le contrôle du chapitre ; elle reprit sous Guy de Ventadour (1342-1348) (8). L'interdiction de l'empereur Charles IV permet de conclure que dès le début de son épiscopat Pierre continua à émettre des florins. Parmi les nombreux différents rencontrés sur ce monnayage, celui à la hure de sanglier est le plus fréquent. Pour ce motif, il sembla à M. Giard que cette variété assez commune correspondait à l'épiscopat le plus long, celui de Pierre d'André. Nous proposons aujourd'hui d'attribuer définitivement à ce dernier les florins avec ce différent car les armoiries de ce prélat sont d'or au chevron d'azur chargé de cinq fleurs de lis d'or, accompagné de trois hures de sable (deux en chef, une en pointe) avec une crosse de gueules brochant (9). Ces florins sont nombreux ; le différent est plus ou moins bien gravé, disposé vers l'extérieur ou vers l'intérieur lorsqu'il ressemble plutôt à un chien, accompagné de points ou d'annelets, ceci indique que la durée de frappe fut assez longue (10). Ce florin

7. Ces lettres furent publiées par R. SERRURE, « Interdiction faite par Charles IV, roi des Romains à Pierre IV d'André, évêque de Cambrai de frapper de la monnaie d'or », *RN* 1893, p. 406-408, d'après W. GUNTHER, *Codex Diplomaticus Rheno-Mosellanus*, III, Coblenze, 1824, p. 525.
8. J.-B. GIARD, « Le florin d'or au Baptiste et ses imitations en France au XIV^e siècle », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, CXXV, 1967, p. 117-118, n° 35, 36 Chapitre (vacance de 1336-1337), n° 37-39 Guy de Ventadour (1342-1348).
9. R. FAILLE, *op. cit.*, p. 181, d'après le manuscrit n° 539 f° 1 de la Bibliothèque de Cambrai.
10. Il est difficile d'établir la chronologie de ces deux types. Les A sont tous onciaux. Coll. P.C. Robert, (Rollin et Feuardent), 29 mars-3 avril 1886, n° 313 (hure) et n° 314 (annelet derrière la hure). Premier type, hure de sanglier, museau vers l'extérieur : a) anneau à droite de la tête du Baptiste : + FLOR / EPI'. CA (A, E et C onciaux), anneau en tête et en queue de la fleur. R/. +S.IONA / NNES.B (les N inversés). Cabinet des Médailles n° 615 (3,36 g) = GIARD, n° 40 et (J. Vinchon), 28 février-1 mars 1972, n° 350 ; b) il semble qu'il y ait un anneau sous le lis ; le point de l'avers est remplacé par un anneau. R/ anneau après le B et premier N normal. Coll. L. Théry, (J. Vinchon), 22-23 octobre 1963, n° 258 = DE MEY, 1984, n° 465 ; c) rien sous le lis, sinon idem. R/ premier N inversé, les autres normaux. (E. Bourgey), 14-16 juin 1978, n° 541 (3,37 g) ; d) *idem*, mais au R/ les N sont normaux. Cabinet des Médailles n° 614 (3,40 g) = coll. J. Rousseau, cat. de B. FILLON, n° 959 et n° 1983-607 (3,31 g) = (J. Vinchon), 9-10 décembre 1983, n° 961 (clé ?) ; e) tête du Baptiste entre deux points : + FLOR / EPI'.CA (C et A onciaux). R/ +S.IONA / NNES.B (les N inversés), type C. ROBERT, n° 5 pl. XI, coll. Dancoisne (3,39 g) et n° 6 pl. XI, coll. V. Delattre (3,40 g) ; (E. Bourgey), 14-16 juin 1978, n° 540 (3,35 g) = 11-12 mars 1981, n° 387 et (E. Bourgey), 6-8 décembre 1978, n° 534 (3,39 g). Second type (2^e émission), museau vers l'intérieur (ressemblant à une tête de chien), coll. P.C. Robert, n° 317 (variété inédite) : a) tête de Baptiste entre deux annelets : + FLOR' / EPI'. CA (C et A onciaux). R/ +S.IONA / NNES.B. (N inversés), (E. Bourgey), 13 juin 1986, n° 274 (3,23 g) ; b) tête du Baptiste entre deux points, et sans signe abrégé après FLOR. Deux ex. de mêmes coins, coll. M. Boulanger, (E. Bourgey), 14-15 juin 1966, n° 389 et coll. L. Théry, n° 257 = GIARD, n° 39 (différent non reconnu : Guy de Ventadour) = DE MEY, 1984, n° 467 ; coll. privée (3,38 g) = coll. A. Trampitsch, (Crédit de la Bourse), 31 mai-1^{er} juin 1988, n° 549 et (Crédit de la Bourse), 26-28 avril 1993, n° 1085 (3,36 g).

pesait 3,37 g, valait probablement 15 sols tournois et titrait à 19/24e de fin. Des florins furent encore frappés sous Robert de Genève (1368-1372) son successeur (11).

Pierre d'André imita quantité de monnaies d'argent du comté de Hainaut et du royaume de France (12). Quant à l'or, on connaît ensuite des imitations du mouton du roi Jean le Bon (22 août 1350-8 avril 1364). Créé le 17 janvier 1355 par le roi de France, ce type eut une grande vogue aux Pays-Bas. Nous avons relevé deux séries d'imitations par Pierre d'André : l'une imite le mouton royal (lis en cantonnements de la croix) et l'autre le mouton de Flandre (aigles en cantonnements) (13). Le mouton cambrésien pesait 4,53 g (4,706 g pour le mouton français); il valait 25 sols tournois et titrait 23 carats (14).

Les imitations du royal d'or

Sous le roi Jean le Bon, deux émissions du royal d'or se succédèrent : la première du 22 août 1358 (poids 3,708 g) et la seconde du 15 avril 1359 (poids 3,547 g), toutes deux d'un aloi de 24 carats (15). Le royal de Jean le Bon fut beaucoup moins imité que le mouton. On le rencontre dans le duché de Bretagne sous Charles de Blois (1341-1364), dans le comté d'Évreux sous Charles le Mauvais (1343-1387), dans le comté de Namur sous Guillaume Ier (1337-1391), dans le

11. D'après G. LEFRANC, *op. cit.*, p. 507-520 ; pour Pierre d'André, particulièrement p. 509-510, complétant les études connues par des mentions puisées dans le manuscrit de l'abbé Mutte.
12. Rappel bibliographique pour les monnaies d'argent : C. Robert, *Numismatique de Cambrai*, Paris, 1861, p. 108-121, à compléter par les articles suivants : V. DELATTRE, « Monnaies de Cambrai découvertes depuis 1861 », *ASFN*, 1888, p. 249-252 (Pierre IV) ; J.A. BLANCHET, « Monnaie inédite de Pierre IV d'André... », *BMNA*, 6, 1886-1890, p. 136-139 ; A. DIEUDONNE, *Manuel de numismatique française*, IV, Paris, 1916, p. 196 ; A. ENGEL et R. SERRURE, *Traité...*, III, Paris, 1905, p. 1072 ; G. LEFRANC, « L'aloï d'argent des monnaies de Cambrai de 1305 à 1975 », *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, XCV, 1978, p. 186-187, d'après les manuscrits de l'abbé Mutte et de G. Boone.
13. J. LAFAURIE, *Les monnaies des rois de France*, t. I, Paris-Bâle, 1952, n° 297 et J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises royales...*, t. I, Paris-Maastricht, 1988, n° 291. A Cambrai, le premier type imite le mouton du roi Jean le Bon ; les nom et titre de l'évêque remplacent ceux du roi : 'PET'/COM'. Un exemplaire de 4,7 g nous a été signalé par M. Duplessy. Le second type est connu par des exemplaires de même coin de droit, type A. DELMONTE, *Le Bénélux d'or*, Amsterdam, 1964, n° 272 : a) Cabinet des Médailles, n° 616 (4,54 g) cité par E. CARTIER, *RN* 1843, p. 452 et n° 2 pl. XIX = C. ROBERT, *op. cit.*, p. 119-120 et n° 4 pl. XIV et du même, *RN* 1888, p. 80 = A. DE WITTE, *GNF*, 1900, p. 52, figure. Il est possible que cet ex. ait servi à illustrer un volume du *Trésor de numismatique et de glyptique*, « Histoire de l'art monétaire », Paris, 1846, n° 10 p. 38 et n° 9 pl. XIX ; b) Coll. H. Meyer (Rollin et Feuarent), 26 mai-14 juin 1902, n° 2289 qui illustre également l'ouvrage de J.R. DE MEY, *Le Moyen Age d'or*, Bruxelles, 1984, n° 472. La titulature du droit de ce second type est originale : (aigle) PETRVS DEI PROVIDENC' EPISCOPVS ET COMES. La bannière tenue par l'agneau pascal comporte trois petits lions, les armes de l'évêque-comte du Cambrésis, dont c'est la première représentation sur la monnaie. Sur ces moutons, les A ne sont pas barrés ; au revers, lion en signe initial. Au sujet des imitations du mouton, voir A. DE WITTE, « Le mouton du roi Jean le Bon et ses imitations », *GNF*, 1900, p. 35-72 (Pierre IV p. 52) et J. DUPLESSY, « Imitations et contrefaçons dans le monnayage d'or médiéval des anciens Pays-Bas », *Bulletin du C.E.N.*, vol. 18, n° 4, oct.-déc. 1981, p. 85, 88.
14. G. LEFRANC, *Revue du Nord*, p. 510 (datation incorrecte, car le mouton est mentionné comme émis à la suite de l'ordonnance du 11 juillet 1366).
15. J. LAFAURIE, *op. cit.*, n° 296 et 296a et J. Duplessy, *op. cit.*, n° 293 et 293A.

comté de Hainaut sous Guillaume III dit l'Insensé (1356-1389) et à Cambrai (16). Il n'existe pas de double royal français, mais Guillaume III de Hainaut en fit frapper au double poids de la première émission française. Ce double comporte à l'avers le nom des quatre évangélistes alors que la titulature du comte occupe la légende du revers, contrairement au royal qui présente à l'avers la titulature comtale (17).

1- Premier type

Ce premier type cambrésien connu avait été attribué à Pierre d'André par analogie avec les francs à cheval dont certains exemplaires présentent le nom des quatre évangélistes. On retrouve cette titulature sur le double royal de Hainaut, comme nous venons de le signaler. L'attribution de ce type anonyme posa quelques difficultés à nos prédécesseurs. Robert a démontré que cette imitation convenait mieux à Cambrai qu'au comte de Hainaut (18). Ce royal est bien une imitation du royal de Jean le Bon et non du royal de Guillaume III de Hainaut caractérisé par des aigles en place des lis dans les cantonnements de la croix au revers.

A/ IOH'ES § LVGAS / M'R QVS § M'AT' H'S

Type du royal de Jean le Bon, mais le sceptre est remplacé par un baton orné d'un fleuron ; la couronne est fermée par un arc de cercle au-dessus des trois fleurs de lis.

R/ ✠ XP'Q§VIRCIT§XP'Q§REGN'AT' § XP'Q§ IMPERAT'

Croix fleuronée et feuillée, incurvée en cœur, accostée de quatre lis ; polylobe au pourtour et fleuron en cœur.

Il s'agit d'une imitation précise du royal français ; l'aloï est plus faible : la couleur de l'or est légèrement plus pâle. Les exemplaires rencontrés sont des mêmes coins (petit point sous le G de REGNAT).

Type : A. DELMONTE, *Le Bénélux d'or*, Amsterdam, 1964, n° 275.

a) Cabinet des Médailles, 3,68 g.

Ancienne coll. Marcel Boulanger, (E. Bourgey), 14-15 Juin 1966, n° 393.

J. DUPLESSY, *Bulletin CEN*, vol. 18, n° 4, oct.-déc. 1981, p. 86, fig. 4.

b) Collection privée, 3,64 g.

Ancienne coll. L. Théry (J. Vinchon), 22-23 octobre 1963, n° 263 = (Crédit de la Bourse), 26-28 avril 1993, n° 1087 = (C. Burgan), V.S.O. du 8 janvier 1994, n° 34.

Cet ex. a servi à illustrer les ouvrages de J.R. DE MEY, *Le Moyen Age d'or*, Bruxelles, 1984, n° 476 et *Les monnaies du Cambrésis*, Bruxelles, 1987 (N.P. n° 46), n° A 135.

- L'exemplaire signalé dans les coll. Parenteau puis Dassy, 3,60 g.

On peut penser que cet ex., le premier dessiné, pourrait être le précédent ; les

16. Pour la Bretagne, voir F. POEY D'AVANT, t. I, n° 464 ; pour Evreux, le même n° 182 et D. LEGROS, *Monnaies féodales françaises*, vol. I, S. I., 1984, n° 443-446. Pour Namur, R. CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, Bruxelles, 1860, p. 73 (ex. vu par l'auteur, non retrouvé) et J. DUPLESSY, *Bulletin C.E.N.*, vol. 18, n° 4, p. 88. Pour le Hainaut, un seul ex., type A. DELMONTE, n° 290 = coll. du prince de Ligne = R. CHALON, *Recherches sur les monnaies de Hainaut*, Bruxelles, 1848, n° 100 = (Sotheby), Londres, 26-27 juin 1968, n° 306.
17. Deux ex. connus, type A. DELMONTE, n° 289, Cabinet des Médailles de Bruxelles (7,38 g) provenant des coll. Bretagne puis Chalou, R. CHALON, *ibid.*, 2ème supplément, 1854, n° XXXI et p. LXXI et LXXII ; et Cabinet des Médailles de Paris (7,44 g), coll. A. Trampitsch (Crédit de la Bourse), 31 mai-1er juin 1988, n° 232.
18. C. ROBERT, *op. cit.*, p. 113.

dessins des contours varient légèrement, ainsi que le poids, mais au XIXe ces précisions n'étaient pas de règle. Ce même royal est décrit dans les ouvrages suivants :

– G. CONBROUSE, *Atlas des monnaies nationales de France*, Paris, 1840-1841, pl. LVIII (classé au roi Jean le Bon) ; E. CARTIER, « Notice sur quelques monnaies d'or de Cambrai... », *RN* 1843, p. 451 ; G. CONBROUSE, *Décameron numismatique*, Paris, 1844, p. 149, coll. Dassy (attribution restituée à Cambrai) ; B. FILLON, *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*, Fontenay, 1850, p. 158, coll. Parenteau (la plus belle monnaie baronnale d'or de l'époque) ; R. CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, 2e supplément, Bruxelles, 1854, p. LXXII (ex. passé de la coll. Parenteau à celle de Dassy) ; C. ROBERT, *Numismatique de Cambrai*, Paris, 1861, pl. XIV,7 et p. 121 (coll. Parenteau). Cette pièce ne figurait pas dans la vente de la coll. Dassy (Rollin et Feuardent), 3 mai 1869.

2- Deuxième type

L'attribution du premier type anonyme à Pierre d'André est confortée par la découverte d'un exemplaire inédit caractérisé par la titulature de cet évêque au revers. Ce prélat fut probablement le plus grand contrefacteur des monnaies du roi Jean le Bon et de celles du comte de Hainaut. Il semble bien, comme le pensait Dieudonné, qu'il faille lui attribuer l'ingénieuse idée de placer à l'avvers du royal le nom des quatre évangélistes dont la légende commence par *Johannes* comme sur le royal du roi de France (19).

A/ Mêmes type et légende. Sur cet ex. les apostrophes d'abréviation ne sont pas apparentes.

R/ ✠ P E T R U S § D E I § C R A § C A M B R A E N § E P I S § O P V X

Même type.

Collection privée. 3,51 g.

Le X final donne l'illusion d'une titulature royale terminée par REX. On retrouve cette pratique sur le monnayage suivant au type du franc à cheval. Aucun texte cambrésien contemporain de Pierre d'André ne mentionne le royal parmi les types monétaires en vigueur. Les seuls textes connus sont postérieurs à ces émissions (20).

La différence sensible du poids des deux types, peut correspondre à deux émissions successives, parallèles aux deux émissions royales caractérisées par une variation pondérale similaire comme nous l'avons mentionné plus haut.

Nous ne savons rien sur la situation de l'atelier monétaire. Peut-être se trouvait-il dans une dépendance du palais épiscopal. Rien non plus quant au graveur de ces coins, ni quant au maître de la Monnaie. Du fait de l'imbrication du Cambrésis dans le Hainaut, outre les accords monétaires, nous retrouvons souvent les mêmes maîtres des Monnaies. En 1304, le comte de Hainaut, Jean II d'Avesnes, avait commis Jean Hanon, de Gand, pour faire la monnaie de Cambrai. Le 2 juin 1312, Pierre de Mirepoix désigna pour faire la monnaie de Cambrai pendant un an, Jehan de Vigne, de Valenciennes, et le Lombard Frankine Pistoia, maître de la Monnaie de Valenciennes. Le 13 décembre 1318, l'évêque donna à ses monnayeurs (qu'ils

19. A. DIEUDONNE, *Manuel de numismatique française*, t. 4, Paris, 1936, p. 196.

20. C. ROBERT, *op. cit.*, pièce n° XXIV du 18 septembre 1362, p. 330-331 ; pièce n° XXV du 21 janvier 1365, p. 332 ; pièce n° XXVI du 11 juillet 1366 p. 332-333, complétée par la pièce n° XXVII du 30 juillet 1366, p. 333. Aucune précision n'a été apportée par G. LEFRANC d'après les manuscrits consultés.

soient cambrésiens ou de Brabant) l'autorisation de faire venir des ouvriers étrangers, leur assurant franchise et sauvegarde en Cambrésis, exemption de tailles ou impôts. Le 31 août 1366, ces privilèges furent renouvelés : il en était donc de même pour la frappe des royaux (21). Une ordonnance de Guy de Ventadour en mars 1347 nous apprend le nom du maître Jean Bougier, clerc d'Arras, qui frappa des florins d'or du premier type (22). On ne connaît malheureusement aucun texte de Pierre d'André durant les années cinquante pour ce qui concerne la monnaie et nous ignorons le nom du graveur de ces coins.

Les francs d'or à cheval

Le franc à cheval royal fut émis à partir du 5 décembre 1360, pesait 3,885 g, valait 20 sols tournois et titrait 24 carats (23).

Si les émissions cambrésiennes de royaux furent restreintes et ne sont connues que par de très rares exemplaires, les émissions de francs à cheval qui suivirent furent plus abondantes. Les variétés sont plus nombreuses et correspondent probablement à diverses émissions entre 1361 et 1368. En Hainaut à cette époque, on ne connaît pas moins de huit émissions. Nous avons relevé trois types différents pour Cambrai. Le premier, anonyme (comme le premier type du royal), présente à l'avvers la titulature aux quatre évangélistes et au revers la légende chrétienne (XPC...). Le second associe le même avers à la titulature de Pierre au revers. Sur le troisième enfin, nous trouvons à l'avvers l'aigle impériale en signe initial et la titulature de l'évêque ; au revers la légende chrétienne. Nous relevons diverses variantes de légendes destinées à imiter les terminaisons des monnaies royales en *Francorum* ou en *Rex* (24).

21. C. ROBERT, *ibid.*, pièce XXVII, p. 333 et voir p. 95 pour les privilèges et C. THELLIEZ, *op. cit.*, p. 9-11.

22. C. ROBERT, *ibid.*, pièce XXIII p. 328-330 et C. THELLIEZ, *ibid.*, p. 10-11 d'après l'abbé Mutte, p. 27-32. L'essayeur est Guillaume Cabus. Jacquemin le Bertrand est adjoint au maître Jean Bougier.

23. J. LAFAURIE, *op. cit.*, n° 297 et J. DUPLESSY, *op. cit.*, n° 294.

24. Premier type (évangélistes, lis initial et R/. XPC) : coll. Robert (Rollin et Feuardent), 29 mars-3 avril 1886, n° 319 (*Mathex*). Second type (évangélistes, lis initial et R/. PETRUS) : A. DELMONTE, n° 273 : a) point entre les membres antérieurs du cheval, *Mateus et episcopus camcoru'* en fin de légendes ; deux ex. de mêmes coins, Cabinet des Médailles, n° 616a (3,81 g) = coll. J. Rousseau, cat. par B. FILLON, Paris, 1860, n° 956 = coll. Luneau (Platt), 24-25 mars 1924, n° 377 et coll. privée (3,85 g) ; de même coin de droit, coll. M. Boulanger (E. Bourgey), 14-15 juin 1966, n° 391 et coll. Serrure (3,8 g) (C. ROBERT, n° 5 pl. XIV, point non dessiné ; b) même coin de droit, mais *episcopus camcoru'* en fin de légende du revers, (E. Bourgey), 3 mai 1912, n° 344 ; c) point entre les membres antérieurs, *Mateus et episcopus camcoru'* en fin de légendes : Schulman 253, 8-10 novembre 1971, n° 814 = DE MEY, *op. cit.*, 1987, n° A139 ; d) *Mateus et episcopus* en fins de légendes : coll. Dancoisne (3,9 g) = C. ROBERT, n° 6 pl. XIV = coll. L. Théry (J. Vinchon), 22-23 octobre 1963, n° 260 = DE MEY, *op. cit.*, 1984, n° A138. Troisième type (PETRUS, aigle initiale et R/ XPC) : C. ROBERT, *ibid.*, 3,4 p. 120-121 ; a) *camcenx* en fin de légende du droit : 5 ex. de mêmes coins : Cabinet des Médailles (3,83 g) = C. THELLIEZ, *ibid.*, 3 et 6 pl. 1 = coll. M. Boulanger, n° 292, Cabinet des Médailles de Bruxelles (3,8 g), photographie communiquée par M.F. de Callatay = A. DELMONTE, n° 274 (lecture fautive), coll. privée (3,82 g), coll. L. Théry, n° 261 = DE MEY, 1984, n° 473 et 1987, n° A136 et (Crédit de la Bourse), 21-22 avril 1994, n° 829 (3,8 g) ; b) *cmaceis* en fin de légende du droit, 2 ex. de mêmes coins (même coin de revers que le type a), coll. L. Théry, n° 262 = DE MEY, 1984, n° 475 et 1987, n° A137 et coll. privée (3,92 g) ; c) *camaceix* en fin de légende du droit, coll. M. (E. Bourgey), Tours, 1er juin 1987, n° 87 (3,87 g).

Le 21 janvier 1365, Pierre IV nomma Jean Poignot maître de la Monnaie et Guislain de la Bruyère garde. Le 11 juillet 1366, il nomma maîtres, Jean Poignot et Léonard dit Pierre de Florence (25). Mais à cette époque, les monnaies d'or frappées sont des francs à cheval, pesant 3,82 g, valant 20 sols tournois et d'un aloi de 23 carats, imitant la pièce royale (26). Les poids des exemplaires rencontrés, souvent de conservation moyenne, sont sensiblement plus élevés : pour dix pièces, la moyenne se situe à 3,84 g, avec des extrêmes de 3,8 g et 3,92 g. On ne peut en conclure qu'ils ont été frappés avant cette date. Après une enquête commencée en 1365, le roi Charles V protesta car ces imitations étaient trop peu différentes des prototypes royaux (27). L'apparition de l'aigle initiale pourrait être la modification due à cette intervention royale. Ces dernières pièces (notre troisième type) sont les plus beaux francs de Cambrai ; probablement sont-ils dus à un nouveau graveur, peut-être lié à la venue du maître Léonard dit Pierre de Florence qui prêta serment le 31 juillet 1366 devant le chapitre. Les réprimandes royales furent également suivies d'effet quant au poids. L'écart de poids en faveur de la monnaie royale va en diminuant sous l'épiscopat de Pierre d'André. Malgré le texte de 1366 mentionné plus haut, les francs à cheval de Cambrai sont de même poids que les francs royaux alors que les moutons et les royaux étaient, à Cambrai, beaucoup plus légers que les pièces royales, durant la première partie de l'épiscopat de Pierre d'André.

Le franc à cheval eut une grande vogue à Cambrai. Ce type fut repris par les successeurs de Pierre d'André, Robert de Genève (1368-1372) et Gérard de Dainville (1372-1378). C'est vers la fin de son épiscopat que Pierre d'André eut des démêlés avec Guy V comte de Saint-Pol (1360-1371) au sujet du privilège monétaire qui permettait à celui-ci de monnayer au château d'Élincourt situé en Cambrésis (28).

Terminons par une interrogation. Y-a-t-il un rapport entre les changements de types et le partage des revenus de la Monnaie ? Le chapitre recevait 10% des revenus de cette dernière. Le reste était partagé entre le comte de Hainaut et l'évêque. L'alternance de coins à la titulature des évangelistes et à celle de l'évêque ne pourrait-elle pas correspondre à un souci lié à ce partage plutôt qu'à des émissions répondant à des conditions différentes ?

25. C. ROBERT, *ibid.*, pièces XXVI et XXVIII, p. 332-334 (Pierre de Florence est encore maître de la Monnaie sous les successeurs de Pierre d'André) et C. THELLIEZ, *ibid.*, p. 12 d'après l'abbé Mutte F° 37.44.

26. C. ROBERT, *ibid.*, p. 109 et G. LEFRANC, *Revue du Nord*, p. 510 d'après l'abbé Mutte, p. 231.

27. C. THELLIEZ, *ibid.*, p. 7-8.

28. P. BORDEAUX, « Renseignements complémentaires sur le monnayage de Cambrai et du Cambrésis », *RN* 1917, p. 160-167. Consulter également ce même article, p. 65-80 au sujet des dates et quantité émises de méreaux du chapitre, en complément de l'article de M. BRODER et J.L. DESNIER, *BSFN*, décembre 1993, p. 701-705.